

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2021



Nangis

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-025-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

I - LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2020

1. Le contexte économique national et international	3
1.1 Une instabilité économique et un environnement dégradé	3-4
1.2 L'économie Française mise à l'épreuve par la crise sanitaire	4-5
2. Les orientations de la Loi de Finances Initiale pour 2021	6
2.1 Fin des dégrèvements de la taxe d'habitation	6-7
2.2 Le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement	8

Le budget principal

II – Les Orientations Budgétaires 2021 du Budget Principal

1. Les recettes de fonctionnement	9
1.1 La fiscalité	9
1.2 Les concours de l'état et de la CCBN	10
1.3 Les produits des services	11
1.4 Autres recettes	11
2. Les dépenses de fonctionnement	12
2.1 Les charges à caractères générales	12
2.2 Les dépenses de personnel	13
2.3 Les subventions aux associations	13
2.4 Les participations aux budgets annexes	13
3. La dette	14
3.1 Les annuités de la dette	14 -16
4. La section d'investissement	16
4.1 Liste des principales demandes 2021	16-19
4.2 Les recettes 2021	19

III– Les Orientations Budgétaires des Budgets Annexes

1. Le contexte national et international

1.1 Une instabilité économique et un environnement dégradé

- ☞ Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.
- ☞ Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.
- ☞ Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : +7,2%T/Taux Etats-Unis après -9%T/T au T2 et +12,7% T/T en zone euro après -11,8% au T2.
- ☞ Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au T4.
- ☞ Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.
- ☞ **Mais la persistance des tensions géopolitiques et les menaces pesant sur la stabilité de certains pays pourraient par ailleurs générer une crise sociale sans précédent.**



Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS			
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020	2021
Production mondiale	2,8	-4,4	5,2
Pays avancés	1,7	-5,8	3,9
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Allemagne	0,6	-6,0	4,2
France	1,5	-9,8	6,0
Italie	0,3	-10,6	5,2
Espagne	2,0	-12,8	7,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9
Canada	1,7	-7,1	5,2
Autres pays avancés	1,7	-3,8	3,6
Pays émergents et pays en développement	3,7	-3,3	6,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,5	-1,7	8,0
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8
ASEAN-5	4,9	-3,4	6,2
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,1	-4,6	3,9
Russie	1,3	-4,1	2,8
Amérique latine et Caraïbes	0,0	-8,1	3,6
Brésil	1,1	-5,8	2,8
Mexique	-0,3	-9,0	3,5
Moyen-Orient et Asie centrale	1,4	-4,1	3,0
Arabie saoudite	0,3	-5,4	3,1
Afrique subsaharienne	3,2	-3,0	3,1
Nigéria	2,2	-4,3	1,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0
Pays en développement à faible revenu	5,3	-1,2	4,9

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire, l'exercice 2020/21 débutant en avril 2020. La croissance indienne est de -8,6 % en 2020 et de 6,8 % en 2021 sur la base de l'année civile.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org

1.2 L'économie Française mise à l'épreuve par la crise sanitaire

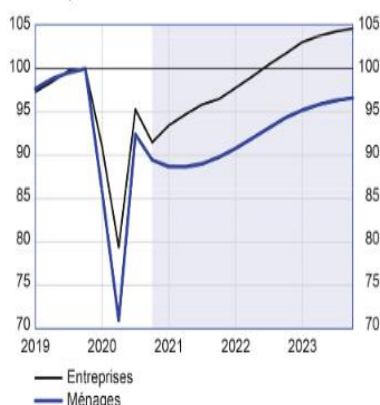
- ☞ Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.
- ☞ Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-MARS-025-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

- ☞ L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre dernier. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, - 8 % étaient attendus au T4. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Graphique 10 : Niveau d'investissement des entreprises et des ménages

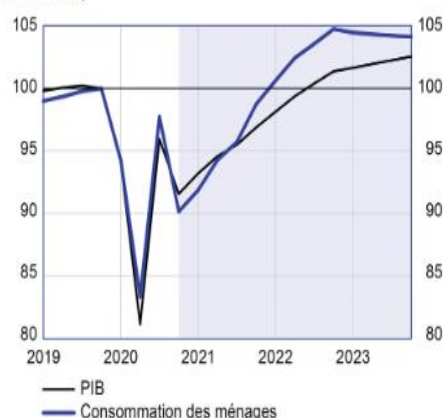
(base 100 = T4 2019)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 8 : Niveau du PIB réel et de la consommation réelle des ménages

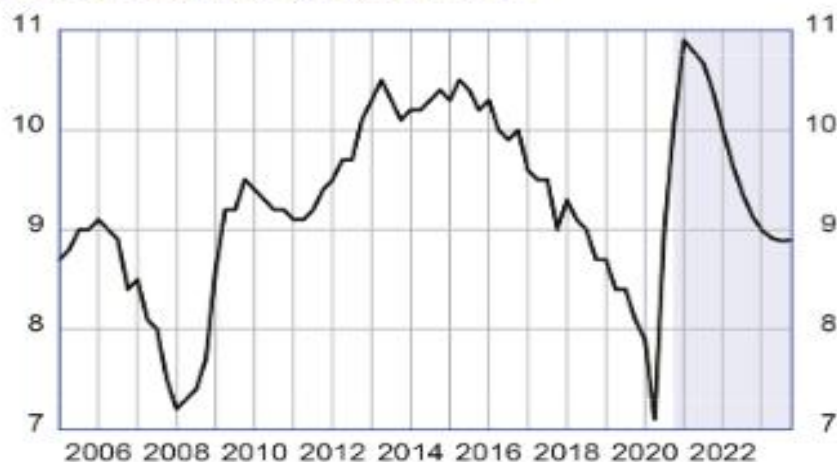
(base 100 = T4 2019)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 13 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Les orientations de la Loi de Finances Initiale pour 2021

2.1 Fin des dégrèvements de la taxe d'habitation

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront « perpétuelles » et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

☞ **PLF 2021 : DES TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITÉS EN BAISSÉ, FIN DES DÉGRÈVEMENTS DE TAXE D'HABITATION**



Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Ils atteignent 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Concours financiers de l'Etat (51,9 Mds€) : Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

En 2021 et 2022, la taxe d'habitation devient un impôt d'État. Elle sera définitivement supprimée en 2023.

Les communes bénéficieront du transfert du produit départemental de foncier bâti perçu sur leur territoire. Ce transfert de taxe n'aura aucun impact pour le contribuable. En revanche, la loi de Finances pour 2021 prévoit l'instauration d'un coefficient correcteur pour éviter que ce transfert génère des communes gagnantes et des communes perdantes.

☞ **2020** : 80% des contribuables sont dégrévés sur les résidences principales : la TH est « supprimée » pour eux

☞ **2021** : Transformation du dégrèvement en exonération pour les 80% de contribuables les plus modestes

Transfert de la taxe sur le foncier bâti départementale aux communes

Transfert d'une fraction de la TVA aux intercommunalités

Mise en œuvre d'un mécanisme de neutralisation de la suppression de la TH

Dégrèvement à hauteur de 30% de la cotisation de la TH sur les 20% de résidences principales restantes

☞ **2022** : Dégrèvement à hauteur de 65% de la cotisation de TH sur les 20% de résidences principales restantes

☞ **2023** : Suppression de la TH au titre des résidences principales, l'ensemble des contribuables résidents principaux n'acquitte plus de TH, Maintien de la TH pour les résidences secondaires et locaux professionnels

La suppression de la taxe d'habitation

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

2.2 Le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement

L'article 22 de la loi de finances 2021 prévoit les dispositions relatives aux collectivités territoriales et la fixation pour 2021 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des variations d'ajustement.

Pour 2021 la DGF est maintenue à un niveau stable d'environ 27 milliards d'euros. L'article 22 fixe le périmètre ainsi que les taux de minoration des variables d'ajustement. Il propose une minoration de ces variables de l'ordre de 50 millions d'euros, supportée pour moitié par les départements et pour moitié par les régions. Il reconduit également le plafonnement du prélèvement sur recettes (PSR) de compensation du relèvement du seuil du transport revenant aux autorités organisatrices de la mobilité, **c'est pourquoi, sur l'exercice 2021 l'inscription de la DGF est maintenue à 1 311 946 €.**

Le budget principal

II - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

1. Les recettes de fonctionnement

1.1 La fiscalité

• Taxe d'habitation et taxes foncières

Les taux d'imposition des taxes foncières seront maintenus en 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	18.21%	19.67%	19.67%	19.67%	19.67%	19.67%
Taxe sur le foncier bâti	29.26%	31.02%	31.02%	31.02%	31.02%	31.02%
Taxe sur le foncier non bâti	62.97%	66.75%	66.75%	66.75%	66.75%	66.75%
La fiscalité en euros	4 306 868	4 685 861	4 772 798	4 837 229	4 880 382	4 880 382

La Loi de Finances initiale pour 2021 prévoit une revalorisation des bases cadastrales de **+1.002%**. Considérant que cette revalorisation risque de ne pas être maintenue, compte tenu du climat de crise sanitaire qui perdure depuis de longs mois.

A ce titre, les recettes fiscales seront, par prudence, inscrites à l'identique sur l'exercice 2021.

	BP 2019	CA 2019	CA Provisoire 2020	Estimation 2021
TCCFE	92 000	158 973	151 445	152 000
Taxe de séjour	3 500	5 599	6 290	6 290
TLPE	32 200	28 164	0.00	45 000
Droit de place	3 600	2 575	30.10	2 575.00
Redevances des mines	3 869	3 773	3 842	3842
Taxe add droits de mutation	200 000	268 280	243 292.00	243 292.
Total	335 169	467 364	408 499.10	452 999.00

Plusieurs lignes de recettes comme la TLPE et les droits de place seront rattrapé sur 2021 faute de titrage des recettes en 2020 pour la TLPE et concernant les droits de place le confinement du 1^{er} trimestre 2020 a nettement fait baisser cette entrée de recettes communales.

1.2 Les concours de l'état et de la CCBN

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF pour l'année 2021 devrait être maintenue à niveau constant, malgré un contexte économique sans précédent.

Entre la contribution au redressement des finances publiques et l'écrêtement calculé sur la péréquation, ce sont plus de **trois millions six cent mille euros** de pertes cumulées de recettes depuis 2013 pour la Ville. Par prudence, les recettes prévisionnelles de l'exercice 2021 sont inscrites à leur niveau de constatation 2020.

	BP 2019	CA 2019	2020	Prévisions 2021
Dotation forfaitaire	509 244	509 244	490 104	490 104
DSU	431 101	431 101	327 776	327 776
DSR	313 141	313 141	455 719	455 719
DNP	42 608	42 608	38 347	38 347
Total DGF	1 296 094	1 296 094	1 311 946	1 311 946

- Les autres dotations de l'état

	BP 2019	CA 2019	2020	Prévision 2021
FNGIR	1 064 087	1 064 901	1 110 142	1 110 142
FSRIF	777 339	721 336	769 779	769 779
DOT COMP TP	560 108	552 239	552 329	548 351
Attribution FDTP	10 311	14 369	14 656	14 656
Compensation exo TF	11 542	13 134	13 133	13 133
Compensation exo TH	135 000	142 654	147 071	147 071
Total Autres dotations de l'état	2 558 387	2 508 633	2 607 110	2 603 132

Dont 3 888 euros inscrits en rattachement de recettes de 2020 sur 2021.

- L'attribution de compensation (CCBN)

Créée en 2017 pour compenser la reprise par la CCBN de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

L'Attribution de compensation versée à la Ville pour l'exercice 2021 n'a pas encore été communiquée et sera donc reportée à l'identique.

1.3 Les produits des services

	BP 2019	CA 2019	2020	Prévision 2021
Périscolaire	150 680	165 180	48 198	106 689
Restauration municipale	295 000	282 763	159 792	221 277
Redevance d'occupation du domaine	8 000	43 726	20 676	20 676
Frais d'inscription Médiathèque	5 000	5 091	2 234	2 234
Concessions cimetières	10 000	21 790	10 727	10 727
Total	468 680	518 550	241 627	361 603

Pour les recettes liées aux services à la population, scolaire, périscolaire, restauration, médiathèque, une moyenne entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 a été appliquée, afin de ne pas surestimer les recettes à venir, tout en tenant compte du confinement du 1^{er} trimestre 2020.

1.4 Autres recettes

- L'excédent antérieur reporté de fonctionnement devrait s'élever à 1 043 566€.

2. Les dépenses de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CA Provisoire 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	13 396 064	13 380 820	13 135 610	13 426 382	13 376 979	13 076 829	12 308 851
Recettes réelles de fonctionnement	13 329 203	14 985 250	14 032 752	14 589 646	14 186 599	13 971 188	14 100 572
Dépenses réelles d'investissement	1 906 524	1 961 333	1 539 908	1 403 931	2 247 932	3 195 056	1 488 856
Recettes réelles d'investissement	1 324 889	1 169 060	976 107	790 001	1 540 134	2 861 363	1 522 539

L'année 2020 a été une année de grande maîtrise budgétaire, et de contrôle de gestion dès le second semestre, outre la fragilité causée par la crise sanitaire de la Covid-19, où l'on constate un net recul des dépenses de fonctionnement.

Pour l'exercice 2021, l'année de référence pour constituer le budget principal est 2019, en appliquant toutefois une minoration de 10% sur les charges réelles de fonctionnement soit un total inscrit de 11 769 146 €. Afin de réaliser cet effort consenti par l'équipe municipale, sans pénaliser le niveau de qualité du service public rendu aux Nangissiens et Nangissiennes, une étude de réaménagement de la dette permettant une baisse du montant des intérêts à rembourser sur l'exercice 2021 est en cours d'étude.

2.2 Les dépenses de personnel

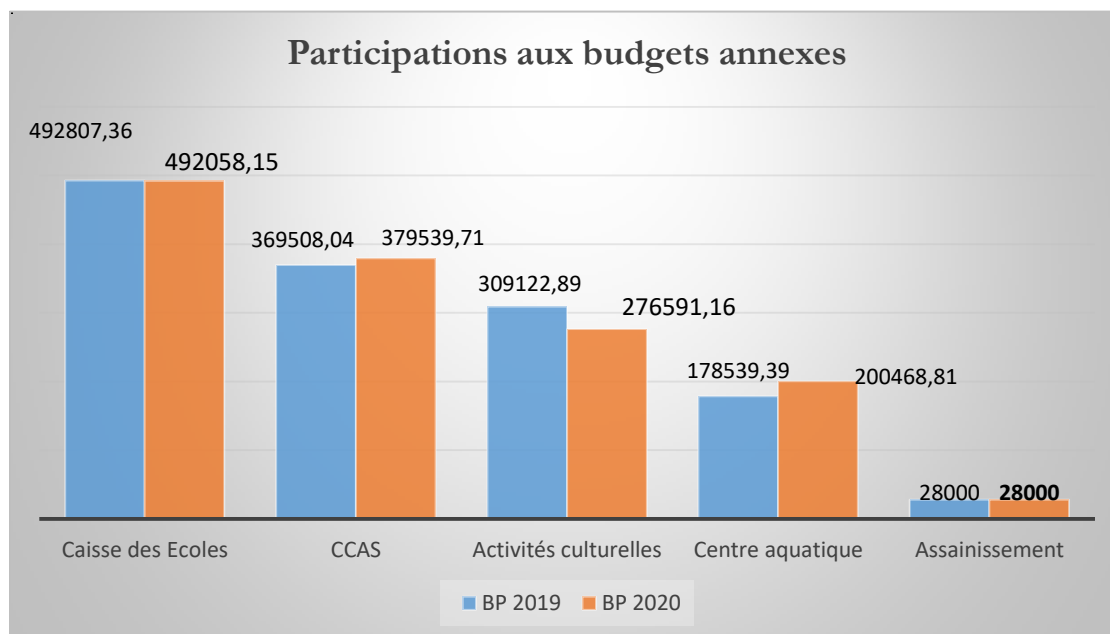
Le budget 2021 sur son chapitre 012 - Charge de personnel, affiche **7 999 773 €**.

Suite à plusieurs départs volontaires au sein des services municipaux, une réflexion sur la carte des emplois a été engagée par l'équipe municipale, afin d'organiser aux mieux les services et d'optimiser le budget 2021 et notamment la masse salariale. La municipalité propose **un budget prévisionnel 2021 inférieur d'environ 248 982 €**.

2.3 Les subventions aux associations

Malgré un contexte économique difficile, la municipalité décide en 2021 de reconduire le montant alloué au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 287 406 euros.

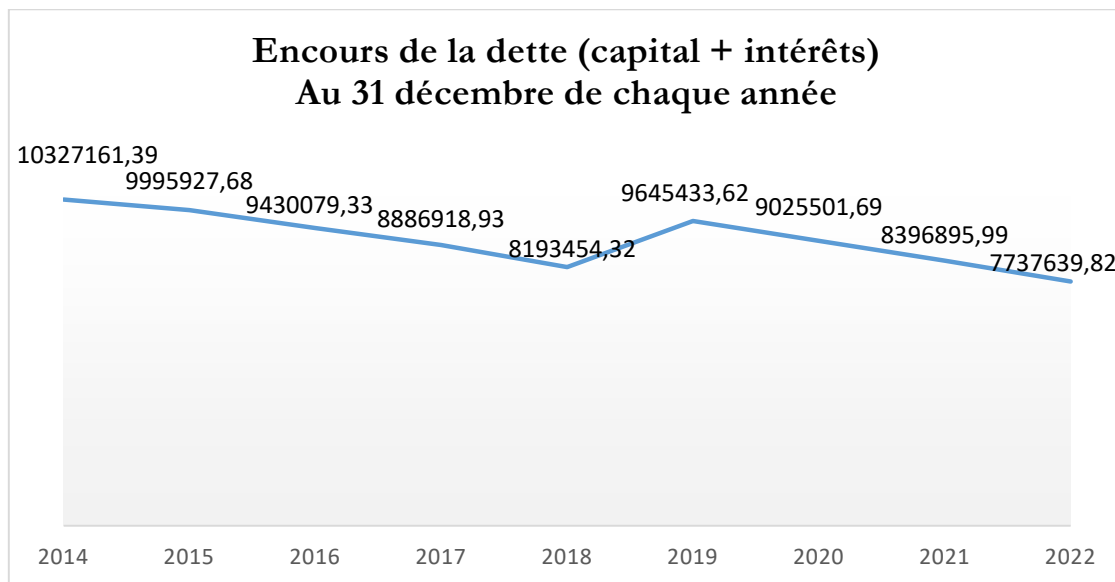
2.4 Les participations aux budgets annexes



NB : le détail des budgets annexes est abordé au sein de leur ROB respectif.

La participation totale du budget principal aux budgets annexes sera globalement maintenue, pour un total n'excédant pas **1 376 658€ en 2021**.

3. La Dette



L'entrée dans l'actif de la dette de l'emprunt de deux millions d'euros souscrits en 2018 a ainsi accru notre capacité de désendettement, qui passe ainsi **de 10.1 années à 10.8 années**¹.

3.1 Annuité de la dette :

L'amortissement du capital de l'immense majorité des emprunts souscrits par la Ville est progressif, ce qui signifie que le remboursement annuel du capital augmente au fil des ans, lorsque le paiement des intérêts diminue. Il n'est donc pas surprenant de constater que l'amortissement du capital augmente entre 2020 et 2022, et, à contrario, de voir les intérêts diminuer.

Pour l'exercice 2021, **une étude de rachat global des emprunts en cours est actuellement menée par l'équipe municipale**, afin d'optimiser l'épargne sur le montant des intérêts et du capital à rembourser sur l'exercice.

Ce travail va ainsi permettre de dégager une marge d'autofinancement pluriannuelle durable et un allègement du remboursement des emprunts par exercice qui aujourd'hui est à la limite de 7%, tant sur la section de fonctionnement pour la part intérêts que sur la section d'investissement pour la part capital.

1 La capacité de désendettement est calculée en fonction du capital restant dû au 31/12/N et de l'épargne brute.

ETAT DETTE PAR ÉCHÉANCES - ECHÉANCIER DES REMBOURSEMENTS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat constaté - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	N° DE CONTRAT	PRÊTEUR	DATE ÉCHÉANCE	IMP CAPITAL	IMP INTERÊT	IMP. ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITE
14	Diverses infrastructures	143.667.301	CA	01/01/2021	1641	66111	66112	9 495,15	47 623,33	57 118,48
15	Divers travaux 2005	232378EUR	CLF	01/01/2021	1641	66111	66112	5 543,30	29 089,85	34 633,15
27	renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	01/01/2021	1641	66111	66112	15 436,07	23 284,25	38 720,32
31	fiche 7 ZAC: Renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	04/01/2021	1641	66111	66112	1 617,94	2 440,56	4 058,50
33	Requalification centre-ville CDC	1209438	CDC	01/01/2021	1641	66111	66112	24 753,96	68 423,87	93 177,83
36	EMPRUNT 2M€	5585992	CE	01/01/2021	1641	66111	66112	7 782,93	22 926,84	30 709,77
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/01/2021				322,50	3 333,33	3 655,83
TOTAL1 : Mois = 1, janvier								64 951,85	197 122,03	262 073,88
22	Groupe scolaire Les Roches	MIN985187EUR/0986832	CLF	01/02/2021	1641	66111	66112	68 287,08	82 110,66	150 397,74
23	Refinancement emprunt 2005	MIN985187EUR/0986832	CLF	01/02/2021	1641	66111	66112	12 810,69	15 404,00	28 214,69
28	Investissements 2010	8673131	CE	15/02/2021	1641	66111	66112	621,46	4 166,67	4 788,13
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/02/2021				223,75	3 333,33	3 557,08
TOTAL1 : Mois = 2, février								81 942,98	105 014,66	186 957,64
25	CONTRAT DE PRET	MIN259631EUR/0275550	CLF	01/03/2021	1641	66111	66112	12 672,58	15 036,04	27 708,62
34	Investissements 2009	72170910695	CA	20/03/2021	1641	66111	66112	639,13	7 693,78	8 332,91
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/03/2021				222,50	3 333,33	3 555,83
TOTAL1 : Mois = 3, mars								13 534,21	26 063,15	39 597,36
21	Prêt CAF Aménagement Service Jeunesse	06 /11/2006	CAF	01/04/2021	16871			0,00	7 765,00	7 765,00
27	renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	01/04/2021	1641	66111	66112	14 927,03	23 487,99	38 415,02
31	fiche 7 ZAC: Renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	04/04/2021	1641	66111	66112	1 564,58	2 461,91	4 026,49
36	EMPRUNT 2M€	5585992	CE	01/04/2021	1641	66111	66112	7 688,36	23 021,41	30 709,77
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/04/2021				221,25	3 333,33	3 554,58
TOTAL1 : Mois = 4, avril								24 401,22	60 069,64	84 470,86
28	Investissements 2010	8673131	CE	15/05/2021	1641	66111	66112	588,75	4 166,67	4 755,42
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/05/2021				220,00	3 333,33	3 553,33
TOTAL1 : Mois = 5, mai								808,75	7 500,00	8 308,75
25	CONTRAT DE PRET	MIN259631EUR/0275550	CLF	01/06/2021	1641	66111	66112	12 772,44	15 213,84	27 986,28
30	fiche 6 ZAC: Infrastructures terrains	143.666.401	CA	30/06/2021	1641	66111	66112	0,00	11 867,71	11 867,71
32	Requalification du centre-ville 2012 CAISSE DEP	8957408	CE	01/06/2021	1641	66111	66112	25 068,59	68 429,71	93 498,30
34	Investissements 2009	72170910695	CA	20/06/2021	1641	66111	66112	600,66	7 732,25	8 332,91
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/06/2021				218,75	3 333,33	3 552,08
TOTAL1 : Mois = 6, juin								38 660,44	106 576,84	145 237,28
27	renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	01/07/2021	1641	66111	66112	14 915,96	23 693,51	38 609,47
31	fiche 7 ZAC: Renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	04/07/2021	1641	66111	66112	1 563,42	2 483,45	4 046,87
36	EMPRUNT 2M€	5585992	CE	01/07/2021	1641	66111	66112	7 593,39	23 116,38	30 709,77
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/07/2021				217,50	3 333,33	3 550,83
TOTAL1 : Mois = 7, juillet								24 290,27	52 626,67	76 916,94
28	Investissements 2010	8673131	CE	15/08/2021	1641	66111	66112	556,04	4 166,67	4 722,71
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/08/2021				216,25	3 333,33	3 549,58
TOTAL1 : Mois = 8, août								772,29	7 500,00	8 272,29
25	CONTRAT DE PRET	MIN259631EUR/0275550	CLF	01/09/2021	1641	66111	66112	12 588,54	15 393,74	27 982,28
34	Investissements 2009	72170910695	CA	20/09/2021	1641	66111	66112	562,00	7 770,91	8 332,91
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/09/2021				215,00	3 333,33	3 548,33
TOTAL1 : Mois = 9, septembre								13 365,54	26 497,98	39 863,52
27	renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	01/10/2021	1641	66111	66112	14 899,43	23 900,83	38 800,26
31	fiche 7 ZAC: Renégociation	MPH266304EUR/0284056	CLF	04/10/2021	1641	66111	66112	1 561,69	2 505,18	4 066,87
36	EMPRUNT 2M€	5585992	CE	01/10/2021	1641	66111	66112	7 498,04	23 211,73	30 709,77
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/10/2021				213,75	3 333,33	3 547,08
TOTAL1 : Mois = 10, octobre								24 172,91	52 951,07	77 123,98

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-021-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

28	Investissements 2010	8673131	CE	15/11/2021	1641	66111	66112	523,33	4 166,67	4 690,00
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/11/2021				212,50	3 333,33	3 545,83
TOTAL1 : Mois = 11, novembre								735,83	7 500,00	8 235,83
25	CONTRAT DE PRET	MIN259631EUR/0275550	CLF	01/12/2021	1641	66111	66112	12 267,65	15 575,77	27 843,42
34	Investissements 2009	72170910695	CA	20/12/2021	1641	66111	66112	523,15	7 809,76	8 332,91
37	Emprunt 600k€ - 2020	010813G	CE	28/12/2021				211,25	3 333,33	3 544,58
TOTAL1 : Mois = 12, décembre								13 002,05	26 718,86	39 720,91
TOTAL GENERAL								300 638,34	676 140,90	976 779,24

4. La section d'investissement

Les « restes à réaliser » (RAR) correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2020 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Les restes à réaliser 2020 constatés au compte administratif (provisoire à ce jour) 2020 seront repris à l'identique dans le budget primitif 2021.

Restes à réaliser 2020 Budget communal			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 23 bâtiments	68 646.93€	Taxes d'Aménagement	96.48€
Chapitre 23 Voirie	126 760.16€	DETR rosignots	190 322.83€
Chapitre 21 Travaux sur bâtiments	80 920.59€	Réserve parlementaire Foch	55 200,00€
Chapitre 21 Travaux de voirie	57 364.69€		
Chapitre 21 Travaux Réseau Electriques	74 522.82€	Solde Subvention PUP	103 601,80€
Chapitre 21 Matériel divers	70 383.41€		
Chapitre 20 Etudes diverses	84 358.65€		
Total	552 957.25€	Total	349 221.11€
Résultat des Restes à réaliser 2020: - 203 736.14€			

Sont inclus dans ces restes à réaliser, 48 302€, Correspondant à un engagement de régularisation qui a dû faire l'objet de saisie au 31/12/2020 par le service financier afin de régler un DGD (Décompte Général et Définitif) pour le compte de la société ID'EE 89 qui a réalisé des travaux en 2019 dans la salle d'activités de l'école des Rossignots, dont l'engagement comptable avait été soldé fin 2019 alors que le PV de réception de travaux a été approuvé en novembre 2019 et que la facture DGD du cabinet d'architecte concernant ce chantier était en attente de présentation pour mise en mandatement.

Le principe d'annualité budgétaire n'a donc pas été respecté pour cette dépense que nous avons dû rattacher par engagement de report sur l'exercice 2020, qui vient gonfler l'enveloppe de dépenses d'investissement à assumer sur l'exercice 2021, puisque la situation DGD est arrivée le 20 février 2021, au moment de la clôture comptable et de l'arrêt des comptes 2020.

4.1 Liste des principales demandes d'investissement 2021

Voirie		900 000€
Travaux dans le cadre du bail de voirie		600 000€
Eclairage public		100 000€
Accessibilité arrêts de bus		108 000€
Electrification parc du Château		100 000€

Travaux par Bâtiments		2 553 000€
Groupe scolaire la Noas		31 000€
Groupe scolaire des Rossignots		95 000€
Groupe scolaire Château		20 000€
Eglise		191 700€
Espace solidarité		7 800.00€
Gymnase		69 000.00€
Halle des sports – Réfection dont 40 000€ d'études préalables		2 055 000.00€
La Jouerie		25 000.00€
Les Pitchounes		10 000.00€
Maison de la petite enfance		10 000.00€
Travaux divers logements		38 500.00€

Autres investissements		227 408€
Matériel espaces verts		30 000€
Matériel garage dont véhicule et auto-portée		65 000€
Achat de matériel divers pour les services municipaux (mobilier, outils...)		4 600€

Informatique		603 000€
Mise en place nouveau réseau Internet avec Firewall		80 000€
Serveur de fichiers et sauvegarde hébergée		82 000€
Numérisation - Conseil Municipaux en dématérialisation (Crise COVID-19)		15 000€
Alarme bâtiments		4 000€
Vidéo protection 4 ^{ème} tranche		290 800€

Refonte téléphonie fixe – nouvel Autocommutateur	44 000€
Interconnexion et modernisation réseau tous services	34 200€
Socle numérique Ecoles	28 000€
Ordinateurs	2 130€
Divers points WIFI sécurisés	4 000€
Alarme bâtiments	4 000€
Divers petits matériels pour l'ensemble des services	14 870€

A ce stade de la préparation budgétaire, seules les principales demandes en matière d'investissement et les grosses opérations de travaux sont listés. Si à l'issue des reprises de résultats N-1 les sections devaient-être rééquilibrées, des arbitrages seront alors demandés.

L'ensemble des besoins concernant l'achat de matériel informatique pour les services communaux, la vidéo, le numérique, la téléphonie et l'internet ont été centralisés sur le service informatique, permettant une meilleure analyse des besoins, mais aussi du coup global et de négociation vis-à-vis des prestataires et de la mise en concurrence.

Sur le volet informatique, la commune n'a pas suivi les évolutions successivement imposées par l'Etat en matière de modernisation des procédures administratives et de dématérialisation de la chaine comptable, ni anticipé les besoins de modernisation et d'installation de réseau internet performant pour répondre à ces évolutions réglementaires.

Aujourd'hui, le constat est tel, que la mise en service du Progiciel Comptable en SAAS, de façon optimale, est risquée par une insuffisance de la puissance du débit internet existant, au point que les opérations comptables de transfert de flux vers la trésorerie par le service financier, seront difficiles lorsque le service Ressources Humaine sera en saisie et transfert des flux de salaires.

Un calendrier sera donc mis en place par les services afin d'organiser les missions du service financier en fonction des besoins du service ressources humaines le temps que la nouvelle infrastructure réseau soit opérationnelle...

Il est donc urgent d'engager des travaux de modernisation des réseaux informatiques et internet, de câblage des sites en fibre blindée, pouvant ainsi supportée les besoins et les performances de débits des Progiciels indispensable à la mise en œuvre de la modernisation de la chaine dématérialisé imposée par les lois NOTRe (Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 aout 2015 et parue au JO n° 0182 DU 8 AOUT 2015) ainsi que la Loi MAPTAM (Loi n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles promulguée le 27 janvier 2014 et parue au JO n° 23 du 28 janvier 2014), et de changement d'opérateur pour souscrire à des contrats « Pro ».

Par ailleurs, l'obligation de dématérialisation des dossiers d'Urbanisme à l'échéance 2022 n'a pas non plus été anticipée.

Total estimés des investissements 2021	4 283 408€
---	-------------------

A ces projets d'investissement, viennent s'ajouter :

- Le remboursement du capital de la dette : 676 141€.
- Le solde différentiel **de 203 736.14€** sur les Restes à réaliser 2020 vient s'ajouter aux dépenses d'investissement 2021.

Total estimés des investissements 2021	5 163 285€
---	-------------------

4.2 Les recettes d'investissement

Les subventions et participations d'investissement demandées pour l'année 2021 sont les suivantes :

Subventions et participations d'investissement 2021	413 229€
Résultat n-1 reporté au 001 en Recettes d'investissement	
Subvention DETR Vidéo protection	252 600€
Subvention DETR Eglise 1 ^{ère} tranche	150 000€
ALTERA Subvention sur Réseau Electrique	10 629€

A ces subventions viendront s'ajouter :

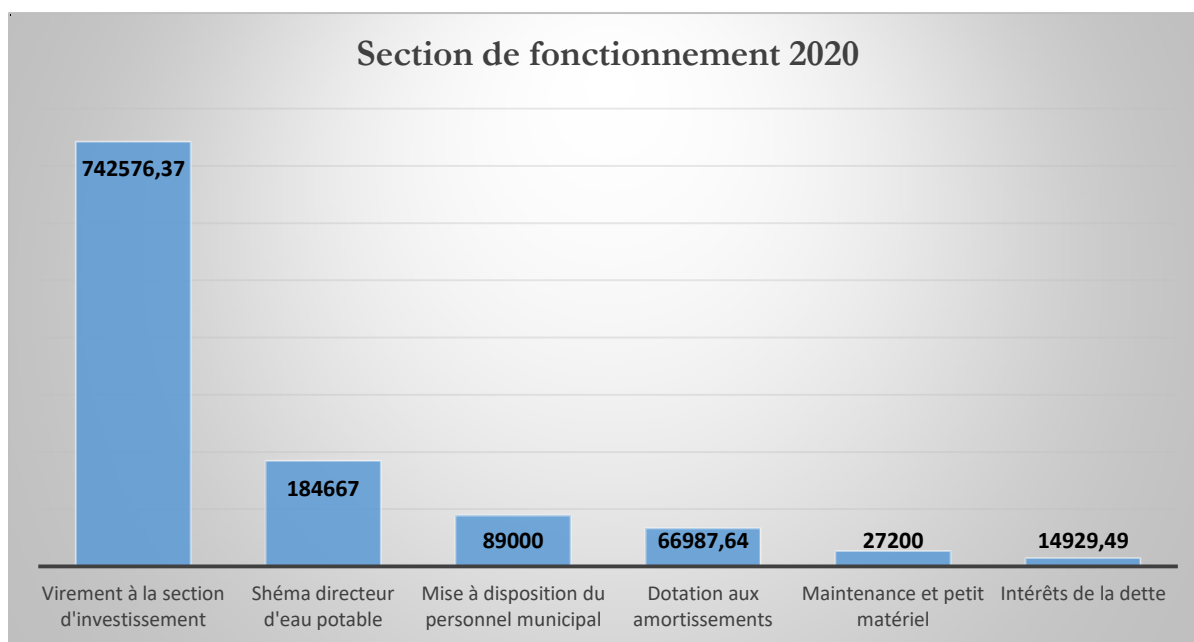
- 403 545€ au titre du FCTVA, perçus sur les dépenses d'investissement réalisées en 2019,
- 36 900€ de taxe d'aménagement,
- le virement de la section de fonctionnement, qui devrait s'élever à 676 141€ afin de couvrir l'annuité d'emprunt
- les excédents de fonctionnement capitalisés : 1 043 566€ (sauf si besoin d'ajustement pour équilibrer la section de fonctionnement)
- 368 994€ au titre des dotations aux amortissements
- L'excédent antérieur reporté de 381 838.03€ estimé à ce stade de l'arrêt des comptes
- Un emprunt d'équilibre de 1 506 000€ qui pourrait être réalisé dans le cadre de la renégociation des emprunts actuels et absorbé sur la durée par la baisse des taux négociés par rapport aux taux contractuels initiaux.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Budget annexe *Eau*

Important : Toutes les données budgétaires présentées ci-dessous sont indiquées hors taxes.

Bilan financier de l'année 2020



Ces dépenses étaient principalement financées par :

- L'excédent de fonctionnement reporté : **625 281,61€**
 - La redevance de l'eau : 386 594 € **constatée en réel à 347 610.62€**
 - La subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au titre du contrat de captage 2020 : **102 934 € constatée à hauteur de 60 950€.**
 - Le total des dépenses 2020 de la section de fonctionnement s'élève à **325 465.59€**
- Soit un résultat excédentaire sur l'exercice 2020 de 93 647.15€**

En section d'investissement :

Seul 127 846.47€ de dépenses ont été réalisées sur cet exercice comptable.

Le seuil des dotations aux amortissements étant de 133 975€ sur l'exercice, il couvre à lui seul les besoins de la section.

Les dépenses réalisées sont détaillées comme suit :

26 276.73€ au titre du remboursement de la part capital de l'emprunt.

89 718.45€ au titre de travaux au chapitre 21

1 300€ de travaux pluriannuels au titre du chapitre 23.

La section d'investissement affiche un excédent sur l'exercice 2020 de 6 128.81€

Soit un total excédentaire de l'exercice 2020 de 99 775.96€.

Le budget 2021

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2021 devraient ainsi s'élever à **1 108 523.38€**.

Ces dépenses seront principalement financées par :

- L'excédent de fonctionnement reporté : **718 928.76€**
- La redevance de l'eau : **347 610.62€**
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au titre du contrat de captage 2020 : **41 984 €**
- Virement à la section d'investissement de **471 503.05€**

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement 2021

Projet Maillage Nord	562 000 €
Maillage Nord du réseau d'eau	544 000 €

Divers	18 000 €
Analyse amiante	8 000 €
Divers et imprévus	10 000 €

Total des travaux d'investissements 2021	562 000 €
---	------------------

A ces dépenses viendront s'ajouter :

- Le remboursement du capital de la dette : **29 914.82 €**
- Un « reste à réaliser » 2018 de **8 869,03 €** au titre de la réalisation du maillage Nord, et RAR 2020 de **3 125€** au titre de la pose d'une purge, soit un total RAR dépenses de **11 994.03€**
- L'amortissement des subventions d'équipement : **10 551,29 €**.

Total dépenses d'investissements 2021	632 460.14€
--	--------------------

Recettes d'investissement 2021

Les trois recettes d'investissement prévues en 2021 sont :

- Le virement de la section de fonctionnement : **471 503.05€**
- La dotation aux amortissements : **133 975.28€**
- Un « reste à réaliser » 2018 : une subvention de l'AESN, d'un montant de **20 853 €** au titre des compteurs de sectorisation,
- L'excédent antérieur reporté : **6 128.81€**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Budget annexe *Assainissement*

Important : Toutes les données budgétaires présentées ci-dessous sont indiquées hors taxes.

Bilan financier de l'année 2020

1. Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

Le virement à la section d'investissement, d'un montant de 110 913.95€, n'apparaît pas dans le réalisé).

21 223.50€ au titre des charges à caractères général.

171 679€ au titre des dotations aux amortissements.

48 691.54€ au titre des charges financières, remboursement part intérêt de la dette.

1.1 Les recettes de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

158 063.42€ au titre de la redevance d'assainissement qui n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2017 et a été maintenue en 2020 à 0.2995€ HT/m3.

14 256€ de subvention d'exploitation.

17 187.04€ au titre des reprises sur subventions versées.

Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement est déficitaire 52 084.95€

On peut alors se poser la question de la pertinence du virement de 63 952.7€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En effet, 171 679€ issus d'opération d'ordre de section à section, au titre des dotations aux amortissements, peuvent également servir d'équilibre et de couverture d'emprunt pour le remboursement de la part capital.

2. Les recettes d'investissement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

Le virement de la section de fonctionnement, d'un montant de 110 913.95€, n'apparaît pas dans le réalisé).

171 679€ au titre des dotations aux amortissements.

63 952.73€ au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

75 000€ au titre du versement d'un emprunt.

2.1 Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

17 187.04€ au titre de la reprise sur subventions versées.

122 946.66€ au titre du remboursement de la part capital de la dette.

27 011.41€ au titre de travaux.

Le budget 2021

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de charges à caractères général pour l'exercice 2021 affichent une demande à hauteur de **43 000€**.

Les recettes de fonctionnement liées à la redevance d'assainissement s'élève à **155 000€**.

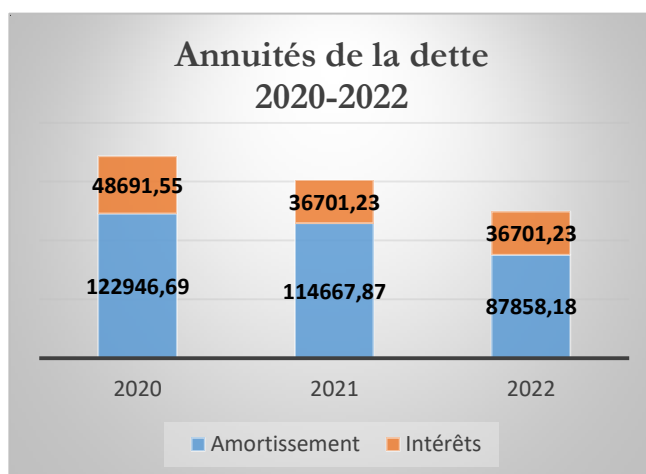
Un rappel de 2019 sur la prime d'épuration a été notifié le 23/12/2020 pour un montant de **55 285€**.

Ces recettes couvrent les besoins de la section de fonctionnement ainsi que le déficit 2020 de **52 084.95€**.

En dépense d'investissement, seul **9 186.31€** sont inscrits au titre de report de 2020, aucune nouvelle demande n'a été formulée pour l'exercice 2021 ?

2. La dette

L'annuité de la dette pour l'année 2020 sera de **151 369,10€**



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Budget annexe *Centre Aquatique*

Important : Toutes les données budgétaires présentées ci-dessous sont indiquées hors taxes.

Bilan financier de l'année 2020

L'excédent de fonctionnement de fonctionnement reporté sur ce budget en 2020 était **excédentaire de 40 909.19€**, tandis que, le résultat provisoire de l'exercice 2020 affiche à ce jour un résultat provisoire de **25 131.06€**.

Le confinement du 1^{er} trimestre 2020 peut en partie expliquer la baisse des recettes liées à la vente d'entrées sur la structure, néanmoins, une étude sur les dépenses de ce budget semble indispensable.

Par ailleurs, à ce stade de la clôture comptable, le versement de la subvention annuelle communale n'est pas constaté.

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

262 347,61€ au titre des charges à caractère général

25 200€ au titre du virement à la section d'investissement

Les recettes de fonctionnement sont détaillées comme suit :

40 909.19€ au titre de la reprise de résultats N-1

94 429.37€ au titre des produits des services

209 070.81€ au titre des subventions exceptionnelles

Les dépenses d'investissement sont détaillées comme suit :

39 284.03€ au titre de la reprise du déficit de l'exercice n-1

6 806.70€ au titre de travaux au chapitre 21.

2 151€ au titre d'achat de matériel au chapitre 21

Les recettes de d'investissement sont détaillées comme suit :

25 200€ au titre du virement de la section de fonctionnement.

39 284.03€ au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé

On constate un virement de la section de fonctionnement de 25 200€, or, les besoins réels de la section afin d'équilibrer les dépenses d'investissement n'étaient que de 8 957.70€, ce qui contribue à la baisse du résultat de la section de fonctionnement.

Le budget 2021

1. La section de fonctionnement

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le budget AQUALUDE devra en 2021 faire l'objet d'un suivi rigoureux, permettant ainsi de maintenir un niveau de dépense raisonnable, en adéquation avec le niveau de recettes constatées au chapitre 70. En cette période de crise sanitaire, les dépenses en douzième sur l'ensemble de la section de fonctionnement, hors charges imprévisibles, reste la meilleure façon d'appréhender la maîtrise budgétaire.

2. La section d'investissement

Les possibilités d'investissements 2021, seront appréciés en fonction de la capacité d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Budget annexe *Activités Culturelles*

Important : Toutes les données budgétaires présentées ci-dessous sont indiquées hors taxes.

La reprise du solde négatif d'investissement de l'exercice n-1

Bilan financier de l'année 2020

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

222 576.60€ au titre des charges à caractère général.

3 167.63€ au titre des charges de personnel.

45 650€ au titre du virement à la section d'investissement.

420.48€ au titre des charges exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

76 788,15€ au titre du chapitre 002 en reprise du résultat excédentaire n-1.

19 707.59€ au titre du chapitre 70 des produits de services.

34 429.04€ au titre des dotations et participations.

592.91€ au titre des autres produits de gestion courante.

286 068.85€ au titre du chapitre 77 en produits exceptionnels comprenant la également le versement de la subvention communale à hauteur de 271 068.85.

La section de fonctionne affiche un résultat provisoire positif de 99 648.68€

1.1 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

39 300.51€ au titre de la reprise du solde négatif de la section d'investissement n-1

9 138.74€ au titre du chapitre 21 en travaux d'agencement

Les recettes d'investissement réalisées sur l'exercice 2020 sont détaillées comme suit :

45 650€ au titre de virement de la section de fonctionnement

44 259.28€ au titre d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé

La section d'investissement affiche un résultat provisoire négatif de 4 199.97€

Le budget 2021

Une réflexion est actuellement menée sur le secteur de la culture pour diversifier les compétences du service et de ces activités.

Plusieurs démarches pour obtenir de nouveaux financements ont été menées par le service culturel.

1. La section de fonctionnement

Comme d'autres secteurs d'activités directement impactés par la crise sanitaire de la covid-19, le budget Activités Culturel va devoir faire face à une grande maîtrise des dépenses et de gestion, qui devra s'adapter au rythme des recettes constatées.

A ce jour, la section de fonctionnement représente plus de 400 000€ dont 271 068.68€ de subventions communales.

2.1 La section d'investissement

La section d'investissement du budget Activités Culturelles est autofinancée par sa section de fonctionnement, à ce titre, le niveau d'investissement pour l'exercice 2021, devra tenir compte de la capacité d'autofinancement du budget comme principale ligne d'arbitrage, hors subvention extérieures.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Budget annexe ***Saint Antoine***

Ce budget n'appelle aucune explication particulière. Il s'agit d'une opération blanche pour la collectivité.

Dans le cadre de l'installation de notre prestataire « Eau et assainissement », un local a été construit par la S.C.I Nangis Landis. La collectivité règle les loyers des locaux occupés par Veolia. Cette société nous rembourse le montant des loyers.

En 2020, les loyers ont atteint 92 609.30 €.

En 2021, ils devraient s'élever à 92 916.36€.